

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 août 2021 à 19 heures

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2021

#### 20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat gré à gré à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle, au montant de 58 637,25 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 81 500,98 \$ - Demande de prix auprès de quatre fournisseurs
- 20.02 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et FME et octroi d'une contribution financière au montant de 50 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet le FME de l'avenue, du 6 au 8 août 2021, au parc riverain de l'arrondissement de Lachine

#### 30 – Administration et finances

- 30.01 Octroi d'une aide financière à ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC., organisme désigné, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour un montant total de 99 000 \$, toutes taxes incluses, afin d'assurer la location d'heures de glace dans le contexte de la fermeture de l'aréna Martin-Lapointe pour les années 2021, 2022 et 2023
- 30.02 Appropriation d'une somme de 322 000 \$ provenant du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels de la Ville de Montréal, équivalente à la contribution de l'arrondissement de Lachine
- 30.03 Approbation de l'acte de donation d'un lot de cinq objets entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne pour le Musée de Lachine
- 30.04 Retrait de la reconnaissance de LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE VILLE ST-PIERRE NO : 3567 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine
- 30.05 Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021

#### 40 – Réglementation

- 40.01 Édiction d'une ordonnance en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) afin de permettre la gratuité pour les enfants de 17 ans et moins aux activités d'initiation et de découverte dans le cadre de la programmation nautique du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine à compter du 3 août 2021

- 40.02** Autorisation de la modification de la signalisation aux abords de l'école Très-Saint-Sacrement dans l'arrondissement de Lachine

## **47 – Urbanisme**

- 47.01** Redéveloppement - Contribution pour fins de parc de 58 000 \$ - Lot portant le numéro 1 247 303 du cadastre du Québec, situé au 1625, rue Notre-Dame

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 juin 2021 au 20 juillet 2021

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions des membres du conseil

- 70.02** Période de questions du public



**Dossier # : 1216731006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat gré à gré à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle, au montant de 58 637,25 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 81 500,98 \$ – Demande de prix auprès de quatre fournisseurs

D'octroyer un contrat gré à gré à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle, au montant de 58 637,25 \$, toutes taxes incluses, à la suite d'une demande de prix faite auprès de quatre fournisseurs, conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser à cet effet une dépense de 58 637,25 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 5 863,73 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 17 000 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 16:03

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216731006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat gré à gré à CONCEPTION PAYSAGE INC., pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle, au montant de 58 637,25 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 81 500,98 \$ – Demande de prix auprès de quatre fournisseurs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC. (ci-après nommée ABAL) a entrepris au cours de l'année 2019 des démarches afin d'obtenir une subvention de la Fondation Jays Care dans le cadre d'un projet de réfection du terrain numéro 1 situé au parc Lasalle, de l'arrondissement de Lachine. La Fondation Jays Care est liée à l'équipe de baseball professionnel des Blue Jays de Toronto et accorde des subventions auprès de diverses organisations (club de baseball, municipalités, etc.). C'est dans ce contexte que la firme KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTES INC. (ci-après nommée KAP INC.) a été embauchée par l'ABAL pour la réalisation d'une esquisse d'aménagement pour le terrain numéro 1, esquisse qui a été présentée à la Fondation Jays Care pour la demande en donation. Il est à noter que l'embauche de la firme KAP a été prise à la seule initiative de l'ABAL et que celle-ci n'impliquait pas la participation de l'arrondissement de Lachine.

Suite à un examen des coûts de réfection du terrain et au constat de la complexité des interventions, l'ABAL a demandé à l'arrondissement de Lachine de prendre la maîtrise du projet afin d'en assurer une réalisation conforme aux attentes de la Ville. Par ailleurs, la Fondation Jays Care s'est montrée favorable à la demande d'aide financière et a accordé un don de 150 000 \$ pour la réalisation des travaux au terrain de baseball numéro 1 du parc LaSalle. Ce montant sera versé à l'arrondissement de Lachine lors de l'étape de réalisation des travaux de réfection du terrain de baseball numéro 1.

Le terrain de baseball visé par le projet est situé près de la rue Victoria et accueille chaque année de nombreuses pratiques et compétitions. Celui-ci n'a cependant pas fait l'objet de réfection depuis longtemps et une mise à niveau est nécessaire. Le projet proposé par l'ABAL comprend la démolition et la reconstruction des clôtures et de l'arrêt-balle, la construction d'une clôture de fond et d'une piste d'avertissement (actuellement inexistantes), une réfection du champ intérieur, un terreautage et un ensemencement des aires gazonnées existantes, la construction de deux abris pour joueurs et la mise en place de filets de protection. Il est à noter que la réfection du terrain numéro 1 entraînera l'abandon du terrain numéro 2 situé à l'ouest. Des travaux de démantèlement (exemple : clôtures) et de gazonnement doivent donc y être réalisés.

Ce projet permettra de rendre le terrain admissible pour les joutes de catégorie Bantam, d'accueillir des championnats régionaux et provinciaux de niveau A ainsi que de développer du baseball de calibre AA.

La Division des études techniques a donc été mandatée pour rédiger une demande de services professionnels afin d'organiser la planification du projet en vue de sa réalisation.

Une première demande de prix a été envoyée le 15 mars 2021 à la firme KAP INC. qui avait élaboré pour l'ABAL le plan d'aménagement présenté à la Fondation Jays Care. La demande comprenait la production des plans et devis de réalisation à partir du plan d'aménagement conçu pour la Fondation Jays Care ainsi que la surveillance des travaux jusqu'à leur réception finale. Une offre de prix nous est parvenue le 23 mars 2021 au montant de 56 125,05 \$, taxes incluses. Ce montant n'incluait pas le coût du plan d'aménagement présenté à la Fondation Jays Care qui - à ce moment - avait été facturé à l'ABAL mais non encore défrayé. L'ABAL a depuis payé les coûts pour cette facture - au montant de 5 639,52 \$ - mais n'a pas pu obtenir les droits d'auteurs en vue de l'utilisation de ce plan et les transmettre à la Ville. La Ville ne pouvant utiliser cette esquisse, elle n'a pu aller de l'avant avec cette option.

Étant donné l'impossibilité d'utiliser le plan d'aménagement présenté pour la Fondation Jays Care, l'arrondissement a sollicité d'autres firmes dont le mandat inclurait la production d'une nouvelle esquisse d'aménagement. Des offres de prix ont été obtenues par deux firmes.

Les documents en vue d'obtenir une offre de prix ont été envoyés le 18 mai 2021. La demande comprenait la production d'une nouvelle esquisse d'aménagement, la production des plans et devis de réalisation ainsi que la surveillance des travaux jusqu'à leur réception finale. À la demande de la Ville, un bordereau révisé - avec le retrait des services de génie en structure - a été envoyé à ces firmes le 8 juillet 2021. Les prix finaux obtenus sont les suivants :

- Conception Paysage inc.: 58 637,25 \$, toutes taxes incluses;
- Expertise Sports Design LG inc.: 62 948,81 \$, toutes taxes incluses.

Il est à noter que les documents de demande de prix ont été envoyés à deux autres firmes en architecture de paysage (GROUPE BC2 INC. et PROJET PAYSAGE INC.). La première a renoncé à remettre une offre et la deuxième n'a pas répondu à notre demande.

Deux autres firmes ont aussi été approchées mais ont décliné l'offre avant l'envoi des documents.

Les firmes ont décliné leur participation en raison de carnets de commande déjà remplis, de manque de ressources ou d'expertise pour effectuer le contrat ou de manque de temps pour réaliser l'offre de service.

La dépense totale de 81 500,98 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 58 637,25 \$ toutes taxes incluses, d'une valeur de 10 % de contingences au montant de 5 863,73 \$, toutes taxes incluses, et d'une valeur de 17 000 \$ d'incidences, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences est prévu, entres autres, pour une étude géotechnique et environnementale et ainsi que pour toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation du projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-05-03 - CA21 19 0083 (1217626003)**

Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Jays Care Foundation et de la réception d'un don de 150 000 \$ pour la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine

**DESCRIPTION**

De façon générale et non limitative, le contrat consiste à :

- élaborer un plan d'aménagement général du terrain de baseball numéro 1;
- concevoir les plans et devis de réalisation en vue d'un appel d'offres public;
- fournir les services lors de l'appel d'offres public (rédaction des addenda, analyse des soumissions, etc.);
- fournir les services de surveillance pendant les travaux et ce, jusqu'à la réception finale du projet, soit un an après la fin des travaux.

**JUSTIFICATION**

<b>OFFRES DE PRIX CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>CONCEPTION PAYSAGE INC.</b>	58 637,25 \$	0 \$	58 637,25 \$
<b>EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC.</b>	62 948,81 \$	0 \$	62 948,81 \$
<b>Dernière estimation réalisée</b>	36 792,00 \$	0 \$	36 792,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			( 21 845,25 \$ )
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			( 59,38 % )
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure offre de prix et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			4 311,56 \$ 7,35 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure offre de prix et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			

L'écart entre l'estimation et l'offre de prix du plus bas fournisseur se constate plus particulièrement dans l'item lié à la préparation des documents d'appels d'offres (plans et devis).

Afin de respecter le budget total du projet (395 000 \$, incluant l'aide financière de la fondation Jays Care), le montant additionnel de 21 845,25 \$ sera retiré du budget prévu pour la réalisation des travaux. Certains items prévus lors de l'estimation préliminaire seront donc retranchés ou révisés afin de respecter le budget total du projet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

- La dépense totale de 81 500.98 \$, toutes taxes incluses, se compose:
- de l'octroi de contrat au montant de 58 637.25 \$, toutes taxes incluses
  - du montant de contingences de 5 863,73 \$ toutes taxes incluses (soit 10 % du montant du contrat)
  - d'un montant d'incidences de 17 000 \$ toutes taxes incluses.

La dépense totale de 81 500.98 \$ (taxes incluses) sera financée par le programme triennal d'investissement des parcs ainsi que le Fond des parcs tel que prévu dans l'intervention financière.

Une aide financière de 150 000 \$ de la fondation Jays Care a également été accordée à l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

Contribution: Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement quant à la possibilité d'offrir un milieu de qualité à l'échelle du quartier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder aux travaux de réfection du terrain numéro 1 du parc LaSalle.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le service des communications de l'arrondissement de Lachine conformément à l'entente conclue avec la fondation Jays Care au moment du début des travaux prévus au printemps 2022.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des plans et devis en vue de l'appel d'offres: août à décembre 2021  
Appel d'offres public: hiver 2022  
Réalisation des travaux d'aménagement: De mai à juillet 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Ted COX, Lachine  
Lynn THIBAULT, Lachine  
Julie J PERRON, Lachine

Lecture :

Lynn THIBAULT, 21 juillet 2021  
Julie J PERRON, 21 juillet 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine GOLDSTYN  
Architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-07-20

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement





**Dossier # : 1216901003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et FME et octroi d'une contribution financière au montant de 50 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet le FME de l'avent, du 6 au 8 août 2021, au parc riverain de l'arrondissement de Lachine

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et FME;

D'octroyer une contribution financière au montant de 50 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet le FME de l'avent, du 6 au 8 août 2021, au Parc riverain de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 13:33

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216901003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et FME et octroi d'une contribution financière au montant de 50 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet le FME de l'avent, du 6 au 8 août 2021, au parc riverain de l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'annonce de la Ville de Montréal le 8 juillet 2020 concernant la fermeture de l'ancien Port de plaisance de Lachine et le changement de vocation du site vers un nouveau Parc riverain, l'arrondissement de Lachine développe l'animation temporaire du site pour la saison estivale 2021. Afin que les citoyens puissent découvrir et s'approprier ce nouveau parc, un projet d'événement à caractère culturel et récréatif est proposé par Îlot 84, permettant un aménagement de l'espace à différents usages, ainsi qu'une programmation culturelle en collaboration avec l'arrondissement de Lachine, et ce, du 10 juin au 26 septembre 2021.

Dans le cadre de cette programmation culturelle, le FME (Festival de musique émergente) propose à l'arrondissement un projet, soit une série de concerts gratuits pour les citoyens, au Parc riverain.

Il y a plus de 18 ans, s'organisait pour la première fois à Rouyn-Noranda, un événement qui allait changer le cours des automnes abitibiens en provoquant la venue de mélomanes des quatre coins de la région, du Québec, du pays et du monde : le Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue. Le FME fait désormais partie intégrante du paysage musical avec la promotion d'une musique indépendante et originale québécoise et canadienne depuis cette toute première édition en 2003. Porte-voix d'artistes de tous horizons, le festival innove et expérimente depuis, en multipliant les lieux de diffusions, les collaborations improbables, les prestations surprises, les nouveaux formats numériques, tant en salle qu'en plein air. En plus d'attirer de nombreux touristes, le FME peut se targuer de donner à la ville de Rouyn-Noranda ainsi qu'à ses commerçants un véritable souffle de vitalité annuelle. Ce festival bien ancré dans sa région sort parfois de sa ville pour en faire bénéficier d'autres régions du Québec. Cette année, les Lachinois pourront bénéficier de l'expérience et de la programmation FME dans leur arrondissement, en avant-première de l'édition 2021 en septembre.

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser le versement de la contribution financière au FME, conformément au protocole d'entente, et ce, en fonction des phases prévues au projet.

Vous trouverez les documents énumérés ci-bas en pièces jointes du sommaire décisionnel :

- lettres patentes;
- preuve d'assurances;
- projet au nouveau parc riverain de Lachine - Proposition du FME;
- convention de contribution financière et prévisions budgétaires;
- résolution autorisant la signature de la convention.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2021-05-03 CA21 19 0084 (1219134002)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84 et octroi d'une contribution financière au montant de 126 600 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021

### **2021-03-10 - CE21 0361 (1211701001)**

Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2021 en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Lachine pour le soutien financier au mandat d'aménagement temporaire et d'animation du site du port de plaisance de Lachine à l'été 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

### **2020-09-14 - CA20 19 0170 (1183550020)**

De résilier, en date du 30 novembre 2020, le contrat octroyé à GESTION NAUTI-CITÉS INC., par la résolution CA18 19 0307, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2021, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218

## **DESCRIPTION**

Le FME propose à l'arrondissement une série de concerts gratuits et accessibles aux citoyens du 6 au 8 août 2021 qui mettra de l'avant une vingtaine d'artistes québécois indépendants. Cette programmation comprendra différents styles musicaux : folk, rock, hip hop, funk et électro. Ce mini-festival se déploiera sur deux scènes aménagées dans le Parc Riverain.

Le FME a l'expertise de production en temps de pandémie, or toutes les conditions sanitaires seront évidemment respectées à la lettre et des équipes spécialisées à cet effet assureront la maintenance des sites en fonction des conditions sanitaires et de distanciation physique en vigueur.

Lors de leurs événements, les éléments qui constituent l'expérience FME, soit au niveau de la qualité de la programmation musicale, de la production et de la mise en scène artistique sont conservés. Le site sera aménagé en ce sens avec des éléments de scénographie et de décoration pour rendre l'expérience FME la plus complète possible.

## **JUSTIFICATION**

La mise en place de cet événement favorisera l'appropriation et la découverte du site par la population de l'arrondissement de Lachine et des arrondissements voisins, en plus de contribuer à la relance culturelle en plein déconfinement, pour dynamiser la vie des citoyens..

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant prévu au budget 2021 est de 50 000 \$, toutes taxes incluses si applicables. Les paiements sont prévus en deux versements, soit à la signature de la convention et à la fin du projet.

Pour la certification de fonds, l'aide financière pour ce montant est prévu dans le sommaire décisionnel 1217796010. Les crédits autorisés seront transférés 100 % du budget du Service de développement économique suite à la résolution du 8 août du GDD 1217796009.

## **MONTRÉAL 2030**

L'aménagement temporaire du site de l'ancien Port de plaisance de Lachine vers un nouveau parc riverain favorise le développement durable via la démocratisation de l'accès à l'eau pour tous les citoyens et la mise en valeur d'un vaste espace vert aux abords du fleuve.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet du FME est complémentaire à l'offre culturelle de l'arrondissement et contribuera à l'animation du parc riverain et à la qualité de vie des citoyens.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les employés du FME respecteront les normes sanitaires en vigueur établies par la santé publique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera déployé par le FME en collaboration avec l'arrondissement dans le respect du protocole de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet se déroulera du 6 au 8 août 2021.  
Les planifications de la production du projet et du plan de communications seront entamées à la signature de l'entente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis Xavier SHEITOYAN  
Agent culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Julie J PERRON  
Directrice CSLDS

Le : 2021-07-21



**Dossier # : 1213550007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC., organisme désigné, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour un montant total de 99 000 \$, toutes taxes incluses, afin d'assurer la location d'heures de glace dans le contexte de la fermeture de l'aréna Martin-Lapointe pour les années 2021, 2022 et 2023

D'octroyer une aide financière à ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC., organisme désigné, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour un montant total de 99 000 \$, toutes taxes incluses, afin d'assurer la location d'heures de glace dans le contexte de la fermeture de l'aréna Martin-Lapointe pour les années 2021, 2022 et 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 13:33

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213550007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC., organisme désigné, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour un montant total de 99 000 \$, toutes taxes incluses, afin d'assurer la location d'heures de glace dans le contexte de la fermeture de l'aréna Martin-Lapointe pour les années 2021, 2022 et 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au printemps 2021, une inspection des infrastructures et des composantes de l'aréna Martin-Lapointe, indique des défaillances au système de réfrigération. Une fermeture immédiate de l'installation est requise. L'aréna Martin-Lapointe a fait l'objet d'une démarche de mise à niveau dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux. Le programme a été aboli. Toutefois, la Ville de Montréal a mandaté le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports - Direction des sports et de l'activité physique pour accompagner l'arrondissement de Lachine pour relancer le processus de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe avec un financement répondant aux paramètres du programme aboli.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2018-01-15 - CA18 19 0012 (117626002)**

Autorisation de déposer le projet de réfection de l'aréna Martin-Lapointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV

**2017-08-09 - CE17 1327 (1170457002)**

Autoriser une dépense de 1 049 035,99 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Approuver un projet de convention par lequel Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 916 814,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

## **2017-02-13 - CA17 19 0029 (1177292001)**

Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Martin-Lapointe et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

### **DESCRIPTION**

La fermeture de l'aréna Martin-Lapointe a pour effet de réduire de 50 % le nombre d'heures de glace. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a dû réaménager l'offre de glace et réduire la programmation en aréna. Afin de diminuer les effets sur les organismes à but non lucratif, l'arrondissement de Lachine a présenté des scénarios permettant de maintenir un maximum d'activités pendant la période de fermeture. Un montant maximal de 39 600 \$ par année d'opération pendant la fermeture de l'aréna Martin-Lapointe est l'option retenue et déposée. L'arrondissement de Lachine poursuivra ses négociations avec les arrondissements et villes afin d'obtenir des heures de glace en échange de besoins futurs. L'arrondissement garantit 39 heures à ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC. et 23 heures au CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LACHINE INC. par semaine à l'aréna Pierre « Pete » Morin. L'ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC. pourra combler le reste de ses heures en locations, selon le montant maximal de 39 600 \$, toutes taxes incluses, par année.

### **JUSTIFICATION**

L'acquisition de ces heures de glace est nécessaire pour garantir l'offre de service auprès des jeunes joueurs de hockey de Lachine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'aide financière sera répartie comme suit:

19 800 \$ pour l'année 2021: du mois d'août à décembre;

39 600 \$ pour l'année 2022;

39 600 \$ pour l'année 2023.

L'aide financière pour l'année 2023 sera octroyée si l'aréna Martin-Lapointe sera fermée durant toute l'année. Advenant une réouverture pendant l'année 2023, ce montant sera recalculé au prorata du nombre de mois de fermeture de l'aréna.

Poste budgétaire :

2410.0010000.301430.07141.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

DA: 691127

Le financement est octroyé en fonction du temps de fermeture de l'aréna Martin-Lapointe.

### **MONTREAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Maintien de l'offre de services

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**



La programmation respectera les consignes sanitaires en vigueur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Échéancier des travaux et de fermeture de l'aréna Martin-Lapointe à venir.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynn THIBAUT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS

Le : 2021-07-21



**Dossier # : 1210415006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appropriation d'une somme de 322 000 \$ provenant du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels de la Ville de Montréal, équivalente à la contribution de l'arrondissement de Lachine

D'approprier une somme de 322 000 \$ provenant du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels de la Ville de Montréal, équivalente à la contribution de l'arrondissement de Lachine, afin de contrer le dépassement des coûts admissibles destinés à la réalisation du projet La Traversée - Soeurs de Sainte-Anne.

**Signé par** Michel SÉGUIN **Le** 2021-07-23 10:59

**Signataire :**

Michel SÉGUIN

---

Directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services  
administratifs

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1210415006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appropriation d'une somme de 322 000 \$ provenant du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels de la Ville de Montréal, équivalente à la contribution de l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du *Règlement pour une métropole mixte* (RMM), les arrondissements doivent liquider leur fonds d'inclusion. Pour ce faire, un seul projet dans notre arrondissement est admissible, celui de la transformation de la maison mère des soeurs de Sainte-Anne.

Le projet La Traversée - Soeurs de Sainte-Anne consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 270 unités de logements sociaux et communautaires (16 unités de type studio, 220 unités d'une chambre à coucher et 34 unités de 2 chambres à coucher). Le projet est destiné à des personnes âgées en légère perte d'autonomie (Volet II).

L'organisme ESPACE LA TRAVERSÉE a sollicité le financement du programme AccèsLogis Montréal, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement de Lachine pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 322 000 \$ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels (résolution CE12 0338).

Le montant de 322 000 \$ permettra, entre autres, d'améliorer l'aménagement de la Chapelle et d'améliorer les aménagements paysagers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-04-14 - CE21 0594 (1210498002)**

De permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social;

D'abroger au 31 mars 2021 la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion de logements abordables à la suite de l'adoption du Règlement pour une métropole mixte

**2021-12014 - CG17 0572 (1170634001)**

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

**2012-03-14 - CE12 0338 (1123251001)**

D'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;

De créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un pour le logement abordable privé ou pour familles

**2005-08-24 - CE05 1708 (1050627002)**

D'adopter la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels et de mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine d'en assurer la mise en oeuvre et le suivi

**DESCRIPTION**

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumule un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.

**JUSTIFICATION**

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement de Lachine en matière de développement de logements sociaux et abordables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion de l'arrondissement de Lachine est de 322 000 \$.

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouveront dans l'intervention financière du Service des finances, qui fera l'objet d'un autre sommaire décisionnel.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 412 144 \$.

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sihem BAHLOUL-MANSOUR  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2021-07-22



**Dossier # : 1219134003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de l'acte de donation d'un lot de cinq objets entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne pour le Musée de Lachine

D'approuver l'acte de donation d'un lot de cinq objets entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne pour le Musée de Lachine;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'acte de donation, pour et au nom de Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 16:03

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1219134003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de l'acte de donation d'un lot de cinq objets entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne pour le Musée de Lachine

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à la fermeture du Centre historique de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne en 2015, l'arrondissement de Lachine a accepté un don de plus de 900 objets pour le Musée de Lachine en 2017. En 2019, la Congrégation a dû se départir de quelque 3000 objets patrimoniaux. Ces objets correspondaient à l'inventaire le plus significatif du patrimoine de la Congrégation qui avait été conservé à la suite de la fermeture du Centre historique et qui n'avait pas été offert en don en 2016. La Congrégation a alors fait appel aux musées pour transmettre les objets les plus précieux, symboliques et anciens. Le Musée de Lachine a acquis, en 2019, 500 objets pour compléter le don antérieur. La sélection de ces objets a été faite en fonction de critères spécifiques, dont la capacité de conservation et la polyvalence des objets. Avec ce nouveau lot d'objets, le Musée de Lachine a complété l'ensemble de cette collection. En octobre 2020, le Musée de Lachine est avisé par la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne que cette dernière offrait les derniers objets de leur collection patrimoniale, soient les objets les plus significatifs et fragiles, une liste d'environ 1000 objets.

La muséologue du Musée de Lachine a procédé à une analyse préliminaire de la liste à partir d'une extraction du catalogue des Soeurs de Sainte-Anne et fait une présélection de 30 objets. Cette liste de 1000 objets a aussi été proposée à d'autres institutions muséales, dont le Mémoire des Montréalais (MEM) de la Ville de Montréal. Un comité d'acquisition composé d'experts internes de la Ville de Montréal (responsables des collections au Musée de Lachine et du MEM), s'est donc réuni pour faire l'évaluation des présélections en cohérence avec les politiques de gestion des collections et les ressources des institutions respectives.

Il n'est pas envisageable pour le Musée de Lachine d'acquérir un lot important d'objets des Soeurs de Sainte-Anne, pour des raisons de manque d'espace de réserve, de conditions de conservation inadéquates et de ressources humaines et financières insuffisantes pour assurer la pérennité de ces dons. Le critère de la représentativité est aussi pris en considération, puisque qu'environ 20% des objets historiques conservés dans la collection du Musée de Lachine proviennent de la Congrégation. La sélection a dû être considérablement réduite. Les cinq objets proposés pour acquisition sont des témoins de l'histoire des Soeurs de Sainte-Anne, mais plus largement, ils commémorent des événements marquants pour Lachine et la Ville de Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2019-09-03 - CA19 19 0251 (1196759008)

Approbation de l'acte de donation d'un lot de plus de 500 objets entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et La Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne pour le Musée de Lachine

## **DESCRIPTION**

Les cinq objet proposés ont fait l'objet d'une évaluation par un comité d'acquisition interne de la Ville de Montréal. La valeur patrimoniale des objets a été jugée en fonction des critères de sélection pour les acquisitions mentionnés dans la politique de gestion des collections du Musée de Lachine. L'analyse a permis de recommander l'acquisition des cinq objets en complémentarité avec la collection actuelle :

- ces objets sont des témoins de périodes historiques marquantes à Lachine (établissements des SSA, premier chemin de fer, entreprise fondée à Lachine) et bonifient la collection du Musée.
- leur provenance est connue et il n'y a pas de doute tant qu'à leur propriété.
- ils sont en bon état de conservation et leur petite taille facilite leur entreposage. Leur conservation ne requiert pas d'attention particulière.
- leur acquisition requiert peu de frais pour le transport et la mise en réserve des objets.
- ils présentent des opportunités de recherche et de diffusion auprès des publics.

## **JUSTIFICATION**

Les Soeurs de Sainte-Anne, dont la Maison mère sise à Lachine, contribue depuis 1851 à la vie culturelle, sociale et économique de Lachine. Leur patrimoine doit être préservé et mis en valeur par le Musée de Lachine.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La juste valeur marchande de ces objets patrimoniaux n'a pas été évaluée et donc aucun reçu n'a été émis.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il n'y a pas d'impact majeur pour l'acquisition de ces cinq objets, excepté les ressources humaines affectées à leur traitement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'acceptation de la donation, l'emballage et le transport des objets vers les réserves du Musée de Lachine devront être planifiées dans les meilleurs délais.



La gestion, la documentation des objets et leur mise en valeur seront sous la responsabilité du Musée de Lachine.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS

**ENDOSSÉ PAR**

Julie J PERRON  
Directrice CLSDS

Le : 2021-07-22



**Dossier # : 1217132003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retrait de la reconnaissance de LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE VILLE ST-PIERRE NO : 3567 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

D'approuver le retrait de la reconnaissance de l'organisme LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE VILLE ST-PIERRE NO : 3567 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 13:56

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1217132003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retrait de la reconnaissance de LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE VILLE ST-PIERRE NO : 3567 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2019-12-02 CA19 19 0332 (1193550014)**

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

**2016-10-03 - CA16 19 0300 (1163948013)**

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel.

**2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)**

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine. Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**DESCRIPTION**

LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE VILLE ST-PIERRE NO : 3567 a complété un processus de reconnaissance le 2 décembre 2019 et a été admis dans la catégorie « F -

Clubs de services ». Pour maintenir leur reconnaissance, les organismes reconnus doivent remettre à chaque année un ensemble de documents administratifs. Le Conseil 3567 des Chevaliers de Colomb de Saint-Pierre demeure actif dans la communauté de Lachine. Suite à des échanges et des rappels de la part du répondant municipal, l'organisme a signalé à son répondant qu'il ne sera pas en mesure de voir à ses obligations dans le cadre de la reconnaissance.

## **JUSTIFICATION**

La crise de la COVID-19 que nous vivons depuis mars 2020 a mis plusieurs aspects de notre société à rude épreuve. L'organisme a été durement frappé et nous a signalé ne pas être en mesure de remettre les pièces justificatives prévues par la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine étant donné un retard accumulé dans l'administration des affaires de l'organisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le retrait de la reconnaissance de LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE VILLE ST-PIERRE NO : 3567 soustrait l'obligation de l'organisme à transmettre ses documents à jour pour le maintien de sa reconnaissance. Conséquemment, nous allons retirer ce groupe de nos listes.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'arrêt des activités de l'organisme est directement attribuable à la crise de la COVID-19. Cet arrêt a mené à une démobilisation des membres du conseil d'administration, résultant à un retard important dans l'administration de l'organisme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon RACICOT  
Animateur(trice) de sports & loisirs

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-07-19

Lynn THIBAULT  
Chef de division sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1211700005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 mai 2021

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 13:57

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211700005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1 <sup>er</sup> au 31 mai 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes huit listes pour approbation, soit trois listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021.

**Cartes de crédit Visa :** tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de mai 2021.

**Bon de commande :** tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de mai 2021.

**Liste des factures non associées à un bon de commande :** ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de mai 2021. Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

**Virement de crédit** : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1er au 31 mai 2021. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luu Lan LE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-07-20

Lavinia BADEA  
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



**Dossier # : 1218981007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction d'une ordonnance en vertu du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) afin de permettre la gratuité pour les enfants de 17 ans et moins aux activités d'initiation et de découverte dans le cadre de la programmation nautique du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine à compter du 3 août 2021

D'édicter l'ordonnance OCA21-19001-3 en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) afin de permettre la gratuité pour les enfants de 17 ans et moins aux activités d'initiation et de découverte dans le cadre de la programmation nautique du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine à compter du 3 août 2021.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 17:01

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218981007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édition d'une ordonnance en vertu du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) afin de permettre la gratuité pour les enfants de 17 ans et moins aux activités d'initiation et de découverte dans le cadre de la programmation nautique du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine à compter du 3 août 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la programmation nautique du nouveau parc riverain pour la saison estivale 2021, des activités payantes sont offertes aux citoyens par l'entremise des services de l'organisme à but non lucratif GUEPE.

La grille tarifaire pour la location d'embarcations légères non-motorisées et les activités nautiques a été élaborée dans une perspective d'accessibilité afin de rendre ce service abordable pour les citoyens.

Afin d'encourager davantage la participation des citoyens et des familles à cette programmation nautique, l'arrondissement de Lachine souhaite offrir une gratuité aux enfants de 17 ans et moins pour les activités d'initiation et de découverte de 2 heures, et ce, à compter du 3 août 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-06-07 - CA21 19 0127 (1218981004)**

Octroi d'un contrat de gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021, au montant de 103 259,62 \$, toutes taxes incluses

**2021-06-07 - CA21 19 0142 (1206739002)**

Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 3 mai 2021

**DESCRIPTION**

Le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) prévoit actuellement un tarif de 40 \$ pour les activités d'initiation et de découverte de 2 heures, ce

qui inclut le prêt d'une embarcation (canot ou kayak).

L'arrondissement de Lachine souhaite apporter des précisions à ce tarif afin de favoriser la participation des familles à ces activités d'initiation et de découverte d'une durée de 2 heures.

Ainsi, les précisions suivantes sont apportées:

<b>Activités d'initiation et de découverte de 2 heures</b>		
<b>Âge</b>	<b>Tarif</b>	<b>Précision</b>
6 à 11 ans	Gratuit	Les enfants âgés de 6 à 11 ans doivent partager une embarcation avec un adulte.
12 à 17 ans	Gratuit	Les enfants âgés entre 12 et 17 ans peuvent intégrer une embarcation seul, mais doivent être accompagnés d'un adulte.
18 ans et plus	40 \$	N / A

De plus, les activités d'initiation et de découverte offriront désormais autant l'option du kayak que du canot afin de permettre aux jeunes enfants (6 à 11 ans) d'y participer en compagnie d'un adulte.

#### **JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Lachine souhaite encourager la participation des citoyens et des familles aux activités d'initiation et de découverte de la programmation nautique du nouveau parc riverain, c'est pourquoi l'offre d'une gratuité pour les enfants de 17 ans et moins serait mise en place à compter du 3 août 2021.

De plus, la mise en place d'une telle gratuité permet de mieux combler les places disponibles pour les activités d'initiation et de découverte et ainsi optimiser la participation des citoyens et des familles à la programmation nautique qui leur est offerte pour la saison estivale 2021.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun revenu n'a encore été enregistré pour les activités d'initiation et de découverte de deux heures dans le cadre de la programmation nautique du nouveau parc riverain pour l'été 2021.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place d'une gratuité pour les enfants de 17 ans et moins a un impact direct sur le taux de participation des citoyens et des familles aux activités d'initiation et de découverte de la programmation nautique du nouveau parc riverain de Lachine.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les employés de GUEPE qui animeront les activités d'initiation et de découverte respecteront les mesures sanitaires en vigueur émises par la santé publique. Les équipements mis à la disposition des citoyens dans le cadre de ces activités seront désinfectés avant et après leur usage. GUEPE a également fourni à l'arrondissement de Lachine un Plan de mitigation spécifique à la crise de la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication sont prévues par l'arrondissement de Lachine, et ce, en collaboration avec GUEPE.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des activités d'initiation et de découverte a été révisé et certaines dates ont été reportées ultérieurement pendant la saison afin de maximiser la participation des citoyens à ces activités. Ces activités se tiendront à quatre reprises d'ici au 26 septembre 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alessandra POZZI  
conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Myrabelle CHICOINE  
Directrice - Services administratifs et projets urbains

Le : 2021-07-22



**Dossier # : 1217536010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autorisation de la modification de la signalisation aux abords de l'école Très-Saint-Sacrement dans l'arrondissement de Lachine

D'autoriser la modification de la signalisation aux abords de l'école Très-Saint-Sacrement dans l'arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 13:34

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217536010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de la modification de la signalisation aux abords de l'école Très-Saint-Sacrement dans l'arrondissement de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, l'arrondissement a modifié la signalisation autour de l'école Très-Saint-Sacrement à la suite de l'agrandissement de celle-ci et en réponse à une demande de l'école appuyé par une étude de circulation préparé par la firme Cima+.

L'arrondissement a reçu des demandes de modifications en 2020 de la part de l'école, des policiers et de la compagnie de transport scolaire. Les modifications demandés visent à corriger des problèmes de sortie des autobus scolaires à la fin de l'école, de la cour d'école, où l'embarquement à lieu, vers la 4<sup>e</sup> Avenue. Le virage est présentement difficile en raison d'un problème d'horaire entre les heures réelles de l'école et les heures des restrictions de stationnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2017-12-04 - CA17 19 0317 (1177536007)**

Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 24 octobre 2017

**DESCRIPTION**

Sur la 4<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Provost, les heures d'interdiction d'arrêt du côté ouest de la rue sont modifiées de 8 h - 17 h, au lieu de 8 h - 16 h, soit une prolongation d'une heure. De plus, l'ensemble de la signalisation de zone scolaire autour de l'école est revu pour se conformer aux nouvelles normes.

**JUSTIFICATION**

La modification des heures de l'interdiction d'arrêt permettra aux autobus scolaires de sortir de la cour d'école sans manoeuvre supplémentaire, ce qui améliorera la sécurité autour de l'école.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

## **MONTREAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un panneau « nouvelle signalisation » sera installé sous le nouveau panneau de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics dans les 60 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maria GORA  
Ingénieure, chargée de projet

#### **ENDOSSÉ PAR**

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2021-07-20

---



**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1216470013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Redéveloppement - Contribution pour fins de parc de 58 000 \$ - Lot portant le numéro 1 247 303 du cadastre du Québec, situé au 1625, rue Notre-Dame

D'accepter la somme de 58 000 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 247 303 du cadastre du Québec, situé au 1625, rue Notre-Dame, doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 13:34

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216470013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Redéveloppement - Contribution pour fins de parc de 58 000 \$ - Lot portant le numéro 1 247 303 du cadastre du Québec, situé au 1625, rue Notre-Dame

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un projet de transformation d'un immeuble commercial, l'ancienne Caisse Desjardins, situé au 1625, rue Notre-Dame, sur le lot portant le numéro 1 247 303 du cadastre du Québec, est prévu. Le projet consiste notamment à aménager 12 unités de logement ainsi qu'un espace commercial au rez-de-chaussée.

À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un permis de construction visant un redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) en vertu de l'article 2 dudit règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet vise l'aménagement de douze unités de logement au deuxième étage, dont deux unités pour familles avec trois chambres à coucher. Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de construction conformément à l'article 2 du Règlement mentionné précédemment. De plus, conformément à l'article 5 de ce Règlement, le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur marchande du terrain.

**Description de l'emplacement :**

- Matricule : 9032-87-1986-0-000-0000
- Adresse : 1625, rue Notre-Dame
- Lot actuel : 1 247 303

**JUSTIFICATION**

La somme de 58 000 \$ devra être versée à la Ville en guise de contribution aux fins de parc en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés Inc, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2°. Le rapport final, en pièces jointes, fait état d'une valeur totale de 696 000 \$. La compensation financière est donc de 58 000 \$, calculée selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

Notons que le projet prévoit deux logements pour familles (3 chambres à coucher et plus) mais aucun logement social.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2021-07-20



**Dossier # : 1211633003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 juin 2021 au 20 juillet 2021

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 juin au 20 juillet 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2021-07-22 13:55

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1211633003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 juin 2021 au 20 juillet 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2021-07-05- CA21 19 0185 (1211633002)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 mai au 19 juin 2021

**2021-06-07 - CA21 19 0161 (1216089004)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

**2021-05-03 - CA21 19 0109 (1216089003)**

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

**2021-04-06 - CA21 19 0075 (1216089002)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

**2021-03-08 - CA21 19 0044 (1216089001)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

**2021-02-01 - CA21 19 0024 (1218455001)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

**2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020

**2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020

**2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 1<sup>er</sup> au 21 septembre 2020

**2020-09-14 - CA20 19 0188 (1207914005)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 mai au 31 août 2020

**2020-06-01 - CA20 19 0112 (1207914004)**

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 21 mai 2020

**DESCRIPTION**

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 20 juin au 20 juillet 2021 , le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée PAQUETTE  
Technicienne en ressources humaines  
Direction des partenaires d'affaires RH  
Service des ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-07-20

Mélanie SABOURIN  
Conseillère en ressources humaines.